Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS **2019-04-01**	**ANNEE 2019** Objet : **TAUX D'IMPOSITION 2019**

Le onze avril deux mille dix neuf

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.

Présents : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Gérard SZYNDRALEWIEZ *formant la majorité des membres en exercice*

Excusés *:* MM. Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES, Marie-Pierre GINTRAND donne pouvoir à Michel AUBRUN, Mélusine PILLOUD donne pouvoir à Franck CALAS, Jocelyne ROLLET donne pouvoir à Elisabeth PASSOT, Nathalie VERNUS-PROST donne pouvoir à Didier REY,

Secrétaire de séance élu : Franck CALAS

Date convocation : 4 avril 2019
Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 14

***

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état n°1259 des taux d'imposition et demande de se prononcer sur le maintient ou non des 3 taux d'imposition 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de maintenir les taux qui restent inchangés depuis 2008, à savoir :

Taxe d'habitation : **12.10 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14.75 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **41.26 %**

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION